



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des pêches et des océans

FOPO • NUMÉRO 042 • 1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le lundi 11 juin 2012

Président

M. Rodney Weston

Comité permanent des pêches et des océans

Le lundi 11 juin 2012

●(1535)

[Traduction]

Le président (M. Rodney Weston (Saint John, PCC)): La séance est ouverte.

Je tiens à remercier nos invités de se joindre à nous cet après-midi. Monsieur Lambe, nous avons hâte d'entendre vos observations et de pouvoir vous poser des questions.

Le greffier vous a informé, j'en suis sûr, que nous accordons généralement une dizaine de minutes pour les déclarations préliminaires, après quoi les membres du comité disposent d'un temps limité pour les questions et les réponses. Si je vous interromps, je vous demande à l'avance de bien vouloir m'en excuser. C'est par souci d'équité et pour que chacun puisse poser le maximum de questions.

Quand vous serez prêt, vous pourrez vous présenter ainsi que les personnes qui vous accompagnent. La parole est à vous.

M. Robert Lambe (commissaire, Commission des pêcheries des Grands Lacs): Merci.

À ma droite se trouve Chris Goddard. Il est le secrétaire exécutif de la Commission des pêcheries des Grands Lacs. Marc Gaden est à ma gauche. Marc est l'agent de liaison en matière législative et l'agent des communications de la commission. Ils possèdent tous deux énormément d'expérience à ces postes. Ils sont là depuis un certain temps.

Monsieur le président, membres du comité, nous voulons d'abord vous remercier infiniment de nous avoir invités ici aujourd'hui pour parler de la menace que les espèces envahissantes représentent pour les Grands Lacs, un sujet d'une importance cruciale. Je félicite le comité de tenir ces audiences importantes.

Je m'appelle Bob Lambe et je suis actuellement le vice-président de la Commission des pêcheries des Grands Lacs. Je suis aussi le directeur exécutif du Centre sur les espèces envahissantes Canada-Ontario, qui se trouve dans la circonscription de M. Hayes, à Sault Ste. Marie, en Ontario.

J'ai déjà présenté M. Goddard et M. Gaden. Tous les deux ont travaillé pendant plusieurs décennies à la politique des États-Unis relative aux espèces envahissantes et ils ont également travaillé au Canada.

L'année dernière marquait le 90^e anniversaire de l'arrivée de la lamproie marine dans le lac Érié et le secteur supérieur des Grands Lacs, mais ce n'est certainement pas un anniversaire que nous avons célébré. Je vais surtout vous parler, au départ, de la lamproie marine, car c'est l'espèce envahissante la plus destructrice et problématique qui s'est établie dans les Grands Lacs. Elle est originaire de l'océan Atlantique où elle est en équilibre naturel avec son écosystème. Ce poisson anguiforme est venu envahir les Grands Lacs en passant par les canaux de transport maritime creusés par l'homme et a causé un véritable désastre.

Vous avez sans doute entendu parler de la lamproie ces dernières semaines. Elle s'agrippe au poisson à l'aide de sa bouche à ventouse aux dents et à la langue acérées. Elle n'est pas belle à voir et sa présence n'a rien d'agréable. Sa langue perce un trou à travers les écailles et la peau du poisson et elle se nourrit du sang et des liquides corporels de sa victime. Au cours de sa vie, la lamproie tue environ 20 kilogrammes de poisson. Le poisson qui est attaqué, n'est pas tué, mais il se retrouve avec d'horribles blessures qui mettent sa vie en danger. Je suis sûr que vous avez vu des photos.

La lamproie marine a causé un désastre écologique et économique sans précédent dans les Grands Lacs. Dans les années 1950, elle avait pratiquement réduit la pêche à néant. Elle attaque et tue en grand nombre diverses espèces de poissons dont la truite, le saumon, le doré jaune, le corégone et même l'esturgeon.

Il n'est pas exagéré de dire que la lamproie a changé le mode de vie dans la région des Grands Lacs en décimant les pêches commerciales, autochtones et sportives. Comme elle n'a pas de prédateurs naturels dans les Grands Lacs, qu'elle y trouve beaucoup de nourriture et un vaste habitat de frai, la lamproie a prospéré et réside maintenant en permanence dans les Grands Lacs.

Le problème de la lamproie, qui ne connaît pas de frontières, a poussé les gouvernements du Canada et des États-Unis à mettre leurs forces en commun pour s'y attaquer. En 1954, ils ont constitué la Commission des pêcheries des Grands Lacs et l'ont chargée, en autres choses, de mettre au point et appliquer un programme de lutte contre la lamproie. J'ai le privilège d'être le vice-président de ce grand organisme binational. À ce titre, je travaille avec les autres commissaires canadiens et américains pour formuler et mettre en oeuvre un effort binational de lutte contre la lamproie, pour promouvoir la recherche scientifique et pour prendre des mesures visant à protéger et rétablir la pêche.

Les lamproies restent un fléau pour la pêche, mais il est possible de limiter leur abondance même si les efforts sont coûteux, exigent beaucoup de travail et doivent être permanents. Si les efforts sont relâchés même brièvement, ces parasites opportunistes se mettent rapidement à pulluler et nous avons beaucoup de données montrant que c'est ce qui s'est passé au cours des années.

●(1540)

Il faut lutter contre la lamproie marine. En l'absence de lutte, il n'y aurait plus de pêche dans les Grands Lacs. La lutte contre la lamproie recourt à divers moyens comme le traitement des larves de lamproie dans les ruisseaux à l'aide d'un lampricide spécialisé ainsi que des pièges et des barrières. La pêche sportive, qui avait pratiquement disparu il y a 50 ans, est maintenant extrêmement populaire et dynamique dans les Grands Lacs. Aujourd'hui, grâce à la poursuite de la lutte contre la lamproie, cette pêche vaut 7 milliards de dollars pour la population du Canada et des États-Unis. Je dis bien 7 milliards de dollars.

Malheureusement, malgré tout ce que nous savons sur les espèces envahissantes, même après plus de 75 années de lutte contre la lamproie, après avoir subi des milliards de dollars de pertes irréversibles et de dommages écologiques permanents, nous n'avons pas encore vraiment retenu la leçon que nous aurions dû tirer de ce désastre. Aujourd'hui, les Grands Lacs abritent plus de 185 espèces non indigènes et je suis sûr que vous avez entendu ce chiffre plusieurs fois au cours des dernières semaines. Plusieurs de ces espèces sont entrées dans les lacs accidentellement et la plupart d'entre elles, longtemps après que la lamproie a été reconnue comme un grave problème écologique et économique.

Il est également décevant que même si nous pouvons contrôler la lamproie et donc améliorer la pêche dans les Grands Lacs, le Canada ne remplit pas vraiment sa part de ses obligations binationales alors que nous avons vraiment besoin de renforcer nos efforts. Même si l'abondance de lamproie a été réduite de 90 p. 100, dans certains secteurs des Grands Lacs, nous n'atteignons pas la cible. Nous avons établi des cibles pour chaque lac, mais nous ne les atteignons pas dans un grand nombre d'autres secteurs, y compris le lac Supérieur, le lac Huron et le lac Érié. Cela veut dire que les pertes pour la pêche continuent. Comme vous le savez sans doute, le lac Érié a la pêche en eau douce la plus productive au monde, après le lac Victoria, mais l'abondance de lamproies y atteint un niveau record. Nous enregistrons actuellement le taux de blessures par lamproie le plus élevé que nous ayons jamais vu. Nous pensons que ces lamproies viennent par le corridor du lac Huron et du lac Érié, autrement dit, la rivière St. Clair, le lac Sainte-Claire et la rivière Detroit. Nous poursuivons les recherches pour essayer de le confirmer.

Nous avons désespérément besoin de fonds canadiens pour rabaisser la population de lamproies dans le lac Érié et les autres zones d'infestation aux niveaux visés. Tant que ce ne sera pas fait, la reproduction du poisson et son abondance seront entravées. À l'heure actuelle, le Canada apporte chaque année, par l'entremise de Pêches et Océans Canada, une contribution de 8,1 millions de dollars au traité binational qui est coordonné par la Commission des pêcheries des Grands Lacs. À titre de comparaison, la contribution des États-Unis dépasse 20 millions de dollars par année. Les deux pays acceptent de se partager équitablement la recherche et l'administration et ont convenu que le coût de la lutte contre la lamproie serait assumé à 69 p. 100 par les États-Unis et à 31 p. 100 par le Canada. Cette formule a été établie en tenant compte du fait que le lac Michigan est entièrement situé aux États-Unis. Malgré cet arrangement équitable, le Canada est en retard dans ses engagements, comme je l'ai mentionné.

Selon cette formule, en 2013, la contribution du Canada devrait être d'environ 15,9 millions de dollars, une somme qui lui sera largement remboursée par la valeur de la pêche et les recettes fiscales de cette pêche. De plus, comme le Canada est en retard dans ses engagements envers ce programme efficace, en 2012, comme les États-Unis ne veulent pas d'une réduction des efforts contre la lamproie, ils ont subventionné directement le programme à raison d'environ 360 000 \$ pour assurer le fonctionnement du Centre de contrôle de la lamproie, qui se trouve à Sault Ste. Marie, en Ontario.

Voilà donc beaucoup de renseignements sur la lamproie marine dont vous aviez sans doute déjà entendu parler un peu. Je voudrais seulement aborder le sujet de la carpe asiatique que vous connaissez également, j'en suis sûr.

La carpe asiatique est l'espèce envahissante qui retient beaucoup l'attention et qui menace certainement d'entrer dans les Grands Lacs. Je voudrais d'abord féliciter le gouvernement Harper d'avoir récemment annoncé l'octroi de 17,5 millions de dollars sur cinq

ans pour aider à prévenir l'introduction de la carpe asiatique. Le mot clé est « prévenir », car nous n'avons pas actuellement de moyens de lutter contre la carpe asiatique. Une fois qu'elle sera présente dans les Grands Lacs, les chercheurs canadiens et américains estiment que la probabilité qu'elle se répande dans tout le bassin est très élevée.

• (1545)

Vous connaissez certainement le Chicago Area Waterway System ou CAWS. C'est le chemin le plus probable par lequel la carpe asiatique peut pénétrer dans les Grands Lacs. Le CAWS est un réseau de canaux et de rivières situé à Chicago et à proximité. C'est un raccourci créé par l'homme entre les bassins des Grands Lacs et du Mississippi. La voie navigable est un corridor de transport actif, également emprunté par la navigation de plaisance et c'est aussi un système de gestion des voies navigables. Il offre donc de nombreux avantages mis à part les soucis qu'il nous cause en tant que voie de pénétration, ce qui rend le problème d'autant plus difficile à résoudre.

Une barrière électrique construite et gérée par le U.S. Army Corps of Engineers, en collaboration étroite avec les organismes fédéraux et les États, constitue actuellement la principale ligne de défense contre la carpe asiatique. Cette barrière a coûté des dizaines de millions de dollars à construire et sans elle, la carpe n'aurait pas rencontré d'obstacles pour se rendre dans le lac Michigan.

Néanmoins, malgré l'efficacité qu'elle a démontrée jusqu'ici, cette barrière n'est pas infaillible. La Commission des pêcheries des Grands Lacs, l'Initiative des municipalités des Grands Lacs et du Saint-Laurent, les élus de tous les partis et les organismes non gouvernementaux de l'ensemble du bassin se sont donc prononcés à de nombreuses reprises pour le rétablissement de la barrière naturelle entre les bassins des Grands Lacs et du Mississippi.

En janvier 2012, par exemple, l'initiative des villes et la Commission des Grands Lacs ont publié un rapport conjoint décrivant précisément comment cette séparation pourrait être faite. L'Army Corps of Engineers a lancé une grande étude sur cette question. En 2010, les citoyens conseillers de la commission, du Canada et des États-Unis, ont adopté une résolution conjointe formulant la même recommandation en faveur du rétablissement de la barrière naturelle.

D'autre part, pour mieux comprendre la carpe asiatique, au cours des 18 derniers mois, la Commission des pêcheries des Grands Lacs a facilité la formulation d'une évaluation globale de la menace que la carpe asiatique représente pour les Grands Lacs. Pêches et Océans Canada a mené cette évaluation en utilisant les normes scientifiques les plus élevées — la science a joué un rôle incroyable dans cette étude — et a pris des mesures importantes pour que cette évaluation soit examinée par des experts dans ce domaine.

En outre, en faisant participer à la fois des chercheurs canadiens et des chercheurs américains à cette évaluation, le rapport a fait appel aux connaissances des experts des deux pays pour nous aider à mieux comprendre le risque que pose la carpe asiatique. La commission s'attend à ce que cette évaluation éclaire les décisions concernant la gestion et la prévention de la carpe asiatique. L'évaluation a été terminée et examinée par les pairs en janvier.

Étant donné que nous avons un urgent besoin de ces renseignements, nous attendons impatiemment la publication de l'évaluation. Elle n'a pas encore été publiée, mais la commission a participé au projet et je peux vous dire que cette évaluation donne beaucoup à réfléchir. Elle justifie également non seulement les ressources importantes que le gouvernement a engagées pour combattre la carpe asiatique, mais également les ressources considérables dont on aura besoin pour réaliser la séparation des bassins des Grands Lacs et du Mississippi.

Qu'est-il possible de faire si la carpe pénètre dans les Grands Lacs? Pas grand-chose. Du moins pour le moment. Apparemment, il n'existe aucun mécanisme permettant de lutter contre la carpe asiatique. Cela dit, les efforts déployés pour trouver des solutions s'améliorent avec les investissements qui ont été faits aux États-Unis et nous espérons qu'une partie de l'argent que le Canada s'engage à verser pourra être dirigé vers les recherches importantes qu'il faudra faire pour aller plus loin.

Par conséquent, la carpe ne s'est pas encore établie dans les Grands Lacs, ce qui veut dire qu'il nous reste du temps pour éviter les graves conséquences que prévoit l'évaluation des risques. L'engagement du Canada dans la lutte contre la carpe est justifié et extrêmement apprécié.

• (1550)

Permettez-moi de conclure en disant que l'histoire des espèces aquatiques envahissantes montre que les moyens de lutter contre une espèce sont limités une fois que cette espèce s'est introduite dans l'écosystème. La lamproie nous a enseigné une dure leçon dont nous devrions tirer les conséquences pour envisager l'avenir de la politique à l'égard des espèces envahissantes au Canada. Une seule espèce envahissante peut causer d'importants dommages permanents dans une région sur le plan économique et écologique. Nous avons plus de 185 espèces non indigènes qui, prises ensemble, ont coûté à la région des milliards de dollars et ont modifié l'écosystème de façon permanente.

Lorsqu'elle est possible, la lutte contre les espèces envahissantes est coûteuse et continue. La commission a dépensé plus de 300 millions de dollars, depuis 1956, contre la lamproie. Même si elle est importante, cette somme ne tient pas compte des milliards de dollars de revenu perdus pour la pêche commerciale, tribale et sportive dans le bassin des Grands Lacs, ni des milliards de dollars que les États et les gouvernements fédéraux ont dépensés pendant des décennies pour reconstituer les pêcheries après l'invasion de lamproies. D'autre part, ce chiffre ne comprend pas les torts écologiques immenses causés dans le bassin des Grands Lacs. Il est plus facile de mesurer les conséquences économiques; les conséquences écologiques sont plus difficiles à quantifier.

C'est un des aspects regrettables du problème. Ce sont souvent les citoyens qui font les frais d'une espèce envahissante et non pas les secteurs responsables de son introduction. Les programmes de lutte contre les espèces envahissantes sont coûteux et sont financés par les contribuables. Par conséquent, le principal message à retenir est que la prévention joue un rôle clé, car l'éradication n'est généralement pas possible. La prévention est extrêmement importante.

Sur cette note, monsieur le président et membres du comité, je vous remercie infiniment de nous avoir invités, mes collègues et moi, à venir vous parler aujourd'hui de la question cruciale des espèces envahissantes. Nous demandons au comité et au gouvernement de renforcer l'engagement pris à l'égard de la lamproie et de soutenir énergiquement le nouvel engagement du Canada dans la prévention de la carpe asiatique. Merci beaucoup.

Le président: Merci, monsieur Lambe.

Nous allons passer immédiatement aux questions.

Monsieur Hayes.

M. Bryan Hayes (Sault Ste. Marie, PCC): Merci, monsieur le président. Je remercie nos invités — ou dirais-je, mon invité de Sault Ste. Marie.

Je dois avouer que j'ai du mal à comprendre certaines de vos remarques concernant la lamproie et d'autres observations que vous avez faites. Vous avez dit que le taux de blessures causées par la lamproie atteint un niveau record. Nous avons également entendu dire qu'un groupe, le Upper Midwest Environmental Sciences Center, a déclaré que la population de lamproies adultes dans la rivière Ste-Marie est toujours au même niveau qu'il y a 40 ans. Tout cela me porte à croire que ce que nous faisons est inefficace. J'ai du mal à le comprendre.

Peut-on dire que ce que nous faisons n'est pas efficace? Deuxièmement, que devrions-nous faire d'autre pour devenir plus efficaces, si nous ne le sommes pas actuellement?

M. Robert Lambe: Je vais vous donner une réponse générale, après quoi je céderai la parole à mes collègues qui connaissent mieux le programme.

À mon avis, le premier chiffre qui doit venir à l'esprit est celui de 90 p. 100. La population de lamproies est généralement réduite de 90 p. 100 par rapport à son niveau maximal et la question de l'efficacité du programme ne se pose donc pas vraiment.

Dans certains secteurs, il y a eu des infestations plus importantes au cours des années, pour diverses raisons. Pour le moment, le gros problème se pose dans le lac Érié. Nous allons devoir faire d'autres recherches pour voir quelles sont les sources de ces nouvelles populations de lamproies. De toute évidence, des ruisseaux produisent des lamproies qui n'étaient pas là avant. Nous travaillons sans relâche pour essayer d'établir où elles se trouvent. Je pense que nous faisons quelques progrès sur ce plan-là.

Pour le moment, comme je l'ai dit dans ma déclaration, les principales solutions ou les principaux moyens par lesquels nous essayons de limiter cette population sont l'utilisation de lampricide, un produit nocif uniquement pour les lamproies, ainsi que des barrières et des pièges. Une grande partie de notre programme consiste également à faire de la recherche et nous recherchons toujours de nouveaux moyens de lutter contre ces animaux. Nous faisons des grands progrès dans le domaine des phéromones qui peuvent être un autre moyen de limiter la pullulation de ces animaux. Les efforts qui ont été consacrés à la recherche ces dernières années commencent à apporter également d'autres bonnes solutions.

Je vais demander à M. Goddard de vous en dire plus.

• (1555)

M. Chris Goddard (secrétaire exécutif, Commission des pêcheries des Grands Lacs): Merci.

Pour répondre précisément à votre question, nous avons une cible d'environ 4 000 lamproies pour le lac Érié, un réseau relativement plus petit que celui des autres Grands Lacs. Nous n'avons pas dépassé cette cible pendant de nombreuses années. La population de lamproies a ensuite commencé à s'accroître dans le lac Érié.

C'est vraiment tragique, car comme vous le savez, les États des Grands Lacs et l'Ontario ont passé des décennies à essayer de rétablir le touladi dans ce bassin. Nous en étions arrivés au point où l'âge moyen des femelles était d'environ sept ans. Le touladi femelle allait commencer à se reproduire naturellement quand la population de lamproies a augmenté et a fait tomber l'âge moyen des touladis femelles à environ cinq ans, ce qui a limité le taux de reproduction naturelle.

Comme nous savions qu'il y avait une population de lamproies adultes dans seulement 10 affluents du lac Érié, la commission a décidé de traiter chaque cours d'eau se déversant dans le lac Érié, deux années de suite. Le traitement a eu lieu au printemps, la première année, et à l'automne, l'année suivante.

Nous nous attendions à arrêter ainsi l'expansion des populations de lamproies dans le lac Érié. Nous pensions que l'abondance de géniteurs serait très faible et qu'il y aurait très peu de recrutement. Nous avons cru pouvoir ramener la population de lamproies à un niveau tel qu'elles ne coloniseraient pas certains des autres cours d'eau.

En réalité, les populations de lamproies ont augmenté et nous les avons alors traitées deux années de suite. La population est passée à 40 000 lamproies dans le lac Érié alors que la cible est de 4 000. Même si nous avons intensifié nos efforts au maximum, la population de lamproies a atteint un niveau record dans le lac Érié.

Nous sommes retournés examiner les cours d'eau que nous avions traités et nous avons raison: il n'y avait pratiquement aucun géniteur dans le réseau. Nous les avons effectivement éliminées dans les affluents du lac Érié.

Comme l'a souligné le commissaire Lambe, nous sommes allés dans le corridor Huron-Érié pour voir ce qui se passait. Nous avons travaillé très fort —l'année dernière et ce printemps — pour rechercher des populations de larves de lamproie. Nous avons trouvé des lamproies. L'automne dernier, un chalutage intensif nous a permis de trouver des jeunes lamproies migrant de la rivière Detroit vers le lac Érié.

Nous pensons que grâce à l'amélioration de la qualité de l'eau dans le réseau, ce secteur est devenu une bonne frayère pour la lamproie marine. Nous avons donc essayé de découvrir exactement où la lamproie se reproduit dans le corridor Huron-Érié, ce printemps.

Ce n'est pas nouveau. Il est arrivé exactement la même chose... Nous avons relativement bien limité la population de lamproies dans le lac Huron, mais il y a eu tout à coup une éclosion phénoménale. C'est en raison de l'énorme amélioration de la qualité de l'eau et de la construction d'un merveilleux habitat dans les rapides de la rivière Ste-Marie. Nous avons aménagé la meilleure aire de frai que la lamproie marine puisse trouver dans les Grands Lacs. La rivière Ste-Marie s'est mise tout à coup à produire plus de lamproies que tout le reste des Grands Lacs pris ensemble.

En fin de compte, grâce à la recherche, nous avons trouvé un moyen efficace de détecter les lamproies et quand nous avons mis au point un nouveau lampricide, le Bayluscide granulé, nous avons pu l'utiliser pour les éliminer. Nous avons réussi à faire tomber l'abondance de lamproies dans la rivière Ste-Marie de 5,8 millions à environ 0,6 million.

• (1600)

M. Bryan Hayes: Dans votre plan stratégique, je vois que le troisième pilier est constitué d'alliances et de partenariats stratégiques. Un des objectifs est de renforcer la gestion intergouvernementale des pêcheries. Cela m'amène à croire qu'elle n'est pas

suffisamment solide pour le moment et qu'il est donc nécessaire de l'améliorer.

Pourriez-vous nous parler un peu de ce qui est fait pour renforcer la gestion intergouvernementale des pêcheries?

M. Marc Gaden (directeur des communications et agent de liaison en matière législative, Commission des pêcheries des Grands Lacs): Oui, monsieur Hayes, je vais en parler.

Ce qu'il y a de notament d'intéressant à propos de la gestion des pêcheries des Grands Lacs — la situation est sans doute un peu différente pour les députés qui représentent des circonscriptions de la côte est ou de la côte ouest — c'est que dans la région des Grands Lacs, les frontières entre la province et les États américains se trouvent au milieu des lacs. Elles arrivent en leur centre et la gestion de la pêche est sous la responsabilité du gouvernement de chaque État. Du côté des États-Unis, les tribus assument des responsabilités de gestion. C'est différent du côté du Canada. C'est la province de l'Ontario qui assume les principales responsabilités en matière de gestion.

Notre traité demandait à la Commission des pêcheries de faire en sorte que toutes les instances parlent entre elles, car jusque dans les années 1950, chacune gérait son propre petit morceau de lac, ce qui n'était pas très logique, d'autant plus que la province canadienne et les États américains envisageaient parfois la gestion de façon très différente. Certains voulaient une réglementation et d'autres n'en voulaient pas. Par conséquent, notre traité stipulait que la Commission des pêcheries devait établir des modalités de travail, et c'est ce que nous avons fait depuis 1964. Néanmoins, il est toujours nécessaire d'améliorer les choses, car chaque instance a des considérations politiques qui lui sont propres, a ses propres lois, sa propre clientèle et très souvent, ses propres politiques, procédures et objectifs. Il est toujours difficile de maintenir la robustesse de ces partenariats et de poursuivre les mêmes objectifs.

Les responsables de la pêche doivent tout simplement communiquer entre eux. L'autre partenariat auquel nous devons travailler — puisqu'il faut faire plus avec moins et veiller à établir des liens avec les écosystèmes — consiste à faire en sorte que les responsables de la gestion des pêcheries parlent également aux responsables de la gestion de la qualité de l'eau ou de l'amélioration de la qualité de l'eau ou encore de la remise en état dans les Grands Lacs. Cela veut dire que nous pouvons gérer nos pêcheries, mais qu'il est extrêmement important que ceux qui s'en chargent comprennent aussi pourquoi il est important d'améliorer la qualité de l'eau et de l'habitat, etc.

Tels sont les partenariats que nous essayons de renforcer. C'est pour entretenir nos relations, mais nous pouvons toujours faire plus pour les consolider. Nous ne parlons jamais assez de ce que nous pouvons faire pour aligner toutes nos politiques.

M. Bryan Hayes: Merci, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Chisholm.

M. Robert Chisholm (Dartmouth—Cole Harbour, NPD): Merci infiniment, monsieur le président.

Je remercie beaucoup nos invités.

En écoutant, audience après audience, les témoignages au sujet du problème des espèces envahissantes, je suis sidéré. Je viens de la côte est, de Nouvelle-Écosse et c'est un sujet relativement nouveau pour moi.

Vous avez là un énorme défi. Le problème de la lamproie marine est énorme.

La proportion de votre budget qui l'absorbe en témoigne. Le fait que cela touche deux pays, quatre États, de nombreuses communautés des Premières nations et deux provinces signifie que c'est un sérieux problème.

Les recherches sont très importantes étant donné les répercussions de cette situation sur la pêche commerciale et la pêche en général, l'habitat du poisson, etc.

Je voudrais revenir sur un communiqué que le comité de conseillers de la commission a émis la semaine dernière, le 7 juin. Le comité de conseillers est constitué de Canadiens et d'Américains et de membres de divers groupes des Premières nations. Si vous le permettez, monsieur le président, je voudrais seulement lire rapidement la résolution qui a été adoptée

En conséquence, il est résolu que le Comité de conseillers de la Commission des pêcheries des Grands Lacs demande au ministre des Pêches et des Océans et au gouvernement du Canada de tenir de vastes consultations auprès des Autochtones, des parties prenantes, des pêcheries et des experts en sciences aquatiques possédant des connaissances approfondies sur l'ensemble des fonctions de l'écosystème dont dépend l'équilibre des Grands Lacs et de leurs pêcheries commerciales, sportives et autochtones, avant d'apporter des modifications à la Loi...

Désolé, j'aurais dû dire que c'est à propos du projet de loi C-38 et des changements proposés à la Loi sur les pêches.

Enfin,

Il est également résolu que les conseillers demandent au ministre des Pêches et des Océans et au gouvernement du Canada de veiller à ce qu'aux fins de la Loi, l'habitat du poisson soit défini comme incluant tous les habitats importants pour le maintien des stocks de poisson, y compris ceux qui ont été créés par des activités humaines comme le drainage et la dégradation des terres humides, la retenue ou la canalisation des rivières et des ruisseaux, la modification des rives ou du lit des plans d'eau ou les autres résultats de la modification ou de l'altération des habitats aquatiques.

Monsieur le président, si vous le désirez, je me ferai un plaisir de mettre ce communiqué à votre disposition si vous ne l'avez pas.

De toute évidence, le comité de conseillers a de graves préoccupations au sujet du projet de loi C-38 et ce qu'il propose de faire. Ils estiment notamment qu'il faudrait tenir plus de consultations. Deuxièmement, ils pensent que la définition de l'habitat du poisson donnée dans la loi n'est pas suffisamment vaste.

Pour commencer, j'ai deux questions à poser. Premièrement — et vous nous l'avez un peu expliqué — nous voyons, dans votre organigramme, qu'il y a des conseillers nommés par le Canada et les États-Unis de chaque côté de la commission, mais où se situe ce comité de conseillers par rapport à la commission?

Deuxièmement, appuyez-vous, comme la commission, la résolution du comité de conseillers?

• (1605)

M. Robert Lambe: Il est toujours agréable de parler à quelqu'un qui vient de l'Est comme moi. Si vous ne l'avez pas encore compris, je suis de Terre-Neuve. C'est de là que vient l'accent que vous essayez de situer.

M. Robert Chisholm: Je n'essayais pas de le situer.

M. Robert Lambe: Il a été purgé par des années de résidence en Ontario.

Des voix: Oh, oh!

M. Robert Lambe: Je vais demander à M. Goddard ou à M. Gaden de vous parler de la relation entre les conseillers et la commission. Ils ont beaucoup plus d'expérience que moi à ce sujet.

Pour ce qui est de la résolution, nous l'appuyons, mais l'élément central de la résolution que vous avez lue était la demande de consultation et je pense que c'est ce qui motive les conseillers. La clarté que souhaiteraient beaucoup de gens de la communauté à l'égard des changements proposés n'est pas là. Il y a certains éléments dont je crois que les gens sont très satisfaits et il y en a d'autres qui les inquiètent. Je pense que leurs inquiétudes sont surtout reliées à un manque de compréhension des détails concernant ces changements et que l'accent est mis sur la nécessité de poursuivre les consultations.

L'habitat revêt vraiment une importance cruciale. Plus il est sain, plus les pêcheries se portent bien. C'est un leitmotiv que vous entendrez au sujet des espèces envahissantes. Plus notre écosystème est vulnérable, plus il est exposé aux attaques des espèces envahissantes. Peu importe qu'il s'agisse d'espèces envahissantes terrestres ou aquatiques.

L'habitat a une importance absolument cruciale et chaque fois qu'on parle de changements législatifs visant l'habitat, cela rehausse le niveau de sensibilisation. Je pense que ce que les gens recherchent, c'est plus de précisions au sujet des dispositions de la loi.

M. Marc Gaden: Je peux vous faire un petit historique du comité des conseillers, ce qui nous ramène à certains propos de M. Hayes au sujet des partenariats. Quand la commission des pêcheries a été constituée, on envisageait qu'elle servirait de tribune pour les discussions, non seulement entre les États et la province, mais aussi entre les parties prenantes de la région, car jusqu'aux années 1950, nous n'avions pas eu l'habitude de travailler ensemble, non seulement au niveau politique, mais avec les divers intérêts présents dans le bassin.

Du côté des États-Unis, c'est inscrit dans la loi. Dans la loi sur les pêches de 1956, qui a créé la commission des pêcheries, il est dit que nous devons soutenir un comité américain de conseillers qui doit se prononcer sur les questions importantes et représenter la pêche sportive, la pêche commerciale, les agences étatiques et le grand public.

Du côté canadien, ce n'est pas inscrit dans la loi, mais la commission des pêcheries a constitué, de façon informelle, un comité de conseillers dans les années 1980. C'était un comité représentant deux intérêts: la pêche sportive et la pêche récréative. À la fin des années 1990, le comité a été officialisé et élargi pour inclure non seulement la pêche sportive et récréative, mais le monde universitaire, l'environnement, le grand public et les communautés autochtones.

Nous avons donc maintenant des mécanismes officiels pour obtenir ces divers points de vue et c'est important pour nous, car ce n'est pas seulement un moyen pour la commission des pêcheries d'obtenir l'opinion des conseillers, mais aussi d'avoir un deuxième avis sur les questions importantes. Nous avons un groupe de rétroaction et nous pouvons comprendre son point de vue.

En ce qui concerne la résolution, nous n'aurions pas vraiment eu conscience de l'ampleur des consultations à ce sujet si les conseillers n'étaient pas venus nous dire: « Vous savez, cette Loi sur les pêches est importante. Nous voudrions avoir le temps de l'étudier, mais aussi d'établir exactement ce qui est proposé ». Voilà ce que les conseillers nous ont dit.

• (1610)

M. Robert Chisholm: Monsieur Goddard.

M. Chris Goddard: Je n'ai rien d'autre à ajouter.

M. Robert Chisholm: La résolution a été envoyée au premier ministre et au ministre des Pêches, n'est-ce pas?

M. Robert Lambe: Oui, monsieur.

M. Robert Chisholm: Avez-vous obtenu une réponse?

M. Marc Gaden: Je crois que la résolution a été envoyée jeudi ou vendredi dernier, et je n'ai pas encore reçu de réponse.

M. Robert Chisholm: Très bien. Elle émane du comité des conseillers. Votre commission a-t-elle également communiqué avec le gouvernement?

Vous avez dit que le comité de conseillers a joué un rôle utile en vous signalant ce qui se passait et la nécessité d'examiner les choses de plus près. Par conséquent, je voudrais savoir si la commission a communiqué elle-même, ou a l'intention de communiquer avec le gouvernement du Canada?

M. Marc Gaden: Le personnel de la commission des pêcheries a envoyé la résolution par télécopieur au Bureau du premier ministre. Nous avons facilité cette communication. Étant donné que nous sommes revenus de la réunion vendredi dernier, nous n'avons pas encore eu l'occasion de faire suite.

Néanmoins, ce message émanait de notre comité de conseillers. Nous avons l'obligation de veiller à ce que son destinataire sache comment ce comité fonctionne et quels sont les intérêts de la commission des pêcheries à cet égard. En ce qui nous concerne, il va sans dire que si les conseillers qui émettent leurs opinions au sujet de ces questions estiment qu'ils n'ont pas été entendus, c'est une chose que nous prenons au sérieux.

M. Robert Lambe: La situation évolue et est assez récente, c'est pourquoi nous n'avons pas encore d'approche ou de stratégie officielle pour faire face à ces changements. Comme l'a dit M. Gaden, nos conseillers sont notre principale source d'information.

Pour le moment, nous attendons de voir quelle sera la réponse à la résolution que les conseillers ont adoptée. Ils ont soulevé des questions intéressantes, non pas dans la résolution, mais au cours de leurs discussions avec nous, au sujet du degré de protection dont les terres humides bénéficieraient à l'avenir. Les terres humides assurent un habitat vital, non seulement les terres humides comme telles, mais l'eau d'amont qu'elles fournissent pour l'habitat du poisson en aval. Les spécialistes qui font partie de ce groupe consultatif craignent que les terres humides ne soient pas aussi bien protégées à la suite de ces changements. C'est peut-être sauter aux conclusions un peu trop vite. Il faut simplement que nous en sachions plus au sujet de cette loi.

Par conséquent, nous appuyons la résolution et nous avons hâte de savoir quelle sera la réponse, car il faut simplement que nous en sachions plus sur l'esprit et la teneur des changements législatifs.

Le président: Merci beaucoup.

Madame Davidson.

Mme Patricia Davidson (Sarnia—Lambton, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président, et je remercie les témoins qui sont

ici cet après-midi. C'est certainement un plaisir de vous accueillir, et merci infiniment d'être venus.

Nous avons entendu beaucoup de gens différents, des gens qui se sont intéressés de très près aux espèces aquatiques envahissantes et aux problèmes qu'elles posent pour la pêche sportive et récréative, ainsi qu'aux conséquences économiques globales qu'elles peuvent avoir à bien des égards. Ces effets se font certainement sentir dans toutes les communautés touchées.

Je sais que votre commission des pêcheries travaille avec de nombreux autres groupes dont vous avez parlé un peu, et que vous avez mentionné vos conseillers, mais quels sont les groupes avec lesquels vous travaillez?

Travaillez-vous avec la Commission mixte internationale? Avez-vous des relations officielles, autres qu'avec vos conseillers, avec les organismes de la pêche sportive et récréative? Quel est votre rôle direct auprès du gouvernement canadien?

• (1615)

M. Robert Lambe: Je vais laisser mon expert de la gouvernance vous en parler plus en détail, mais il y a un réseau officiel et un réseau informel. On peut dire, je pense, au sujet de la commission — qui est un peu plus âgée que moi — qu'elle a noué des relations incroyables au fil des années. Les gens n'hésitent pas à téléphoner à la commission, aux commissaires ou aux conseillers pour parler des problèmes. Nous entendons l'opinion des gens qui sont satisfaits ou mécontents, qu'ils fassent partie ou non de ce réseau.

Avant de céder la parole à mes collègues, je dirais qu'à ma connaissance — et ils pourront dire si je me trompe — que même si nous avons huit États américains qui ont des intérêts en jeu et doivent décider entre eux comment répartir la ressource et une ou deux provinces, selon la question en jeu, en plus des pêches tribales et autochtones, il n'est arrivé qu'une fois en une cinquantaine d'années qu'on ne puisse pas s'entendre sur la répartition de cette ressource très précieuse, et cet incident a été résolu au sein de la commission. Étant donné que les arguments qui sont présentés se fondent sur des données scientifiques valides, je suppose que c'est une des raisons pour lesquelles il y a eu peu de conflits. En tout cas, celui-là a été résolu également sur des bases scientifiques.

Il y a donc un réseau formel et informel, mais je vais laisser M. Gaden vous répondre.

M. Marc Gaden: Je suis peut-être l'expert en gouvernance.

Je dirais que nous avons, dans le bassin des Grands Lacs, un ensemble d'institutions bien établies pour assurer la gouvernance et vous en avez une devant vous, la Commission des pêcheries des Grands Lacs, qui fonctionne en vertu d'un traité. Nous avons la Commission mixte internationale, qui fonctionne en vertu d'un traité. Nous avons d'autres institutions mandatées par divers types d'accords, comme la Commission des Grands Lacs qui est un groupe inter-États. La Constitution des États-Unis permet de former des alliances officielles entre les États. Par exemple, il y a un groupe qui régit la répartition et le détournement de l'eau du bassin des Grands Lacs, qui requièrent également l'accord des provinces.

Nous avons toute une série d'institutions pour résoudre les divers problèmes qui se posent dans le bassin. C'est une arme à deux tranchants. D'une part, nous disposons d'une vaste expertise pour résoudre les problèmes. D'autre part — prenons l'exemple des espèces envahissantes, car c'est le sujet de l'audience d'aujourd'hui — si personne n'est spécialement chargé d'un dossier ou si tout le monde s'en charge et s'y intéresse, le résultat est le même: personne n'a vraiment de comptes à rendre.

C'est pourquoi ces liens doivent exister dans le bassin des Grands Lacs. Nous sommes chargés de la lamproie. C'est inscrit dans le traité. Nous en assumons la responsabilité. Nous avons des comptes à rendre et le programme de lutte contre la lamproie fonctionne. Vous pouvez nous poser des questions sur ce que nous faisons à cet égard. Vous ne pouvez pas poser les mêmes questions pour les autres espèces envahissantes présentes dans le bassin des Grands Lacs, même s'il y a toutes sortes d'ententes institutionnelles.

Pour ce qui est de la Commission des pêcheries des Grands Lacs et de nos relations avec les autres institutions, nous n'avons pas de relations officielles avec la Commission mixte internationale, qui nous est apparentée, mais nous entretenons depuis longtemps des relations informelles avec elle, car il est absolument essentiel que nos deux commissions travaillent ensemble. Nos missions sont différentes, mais nous avons la même vision pour les Grands Lacs. Nos commissaires rencontrent de temps en temps ceux de la Commission mixte internationale. Le personnel est régulièrement en contact et nous essayons de travailler ensemble pour formuler nos objectifs communs.

Pour ce qui est des institutions qui s'intéressent à la pêche dans le bassin des Grands Lacs, la Commission des pêcheries des Grands Lacs n'a pas de pouvoir de gestion direct, ni même la possibilité d'obliger une instance, que ce soit l'Ontario ou un des huit États des Grands Lacs, ou encore les tribus américaines, à faire quoi que ce soit à l'égard de ses pêcheries. Comme le pouvoir politique est diffus dans le bassin des Grands Lacs, le partenariat entre les institutions qui fait partie de notre vision revêt une importance cruciale. Si nous voulons prendre des mesures concernant la pêche, il faut que ce soit par consensus dans le cadre d'une entente non exécutoire. Comme l'a dit M. Lambe, les cas où les États et la province n'ont pas pu s'entendre — il faisait allusion à la répartition du doré et de la perchaude dans le lac Érié — sont extrêmement rares. Nous essayons de faire en sorte que ces décisions soient prises en respectant la souveraineté des provinces, des États et des tribus sur la gestion de leurs pêches.

● (1620)

Mme Patricia Davidson: Votre groupe est spécialement chargé de la lamproie marine. Quelqu'un est-il spécialement chargé des autres espèces envahissantes comme la carpe asiatique ou cela reste-t-il à faire?

M. Robert Lambe: C'est une question intéressante. Il est difficile d'y répondre en deux minutes, mais j'aurais dû vous expliquer les choses un peu mieux. La province et le gouvernement fédéral se partagent la compétence pour la gestion de la pêche dans les Grands Lacs, ce qui est compliqué, c'est le moins qu'on puisse dire.

Le principal ministère fédéral est celui des Pêches et des Océans et, en Ontario, c'est le ministère des Ressources naturelles. L'organisation de la commission en tient compte. Il y a toujours un, et généralement deux, des quatre commissaires canadiens qui sont des représentants de Pêches et Océans — généralement des hauts fonctionnaires — et un des autres commissaires est un représentant de l'Ontario, généralement le sous-ministre des

Ressources naturelles. La commission chapeaute un certain nombre de comités qui se penchent quotidiennement sur les différentes questions et en font rapport à la commission. Ces comités sont également formés de membres des deux organisations. Les organismes qui sont mandatés dans la région des Grands Lacs sont bien représentés au sein de la commission.

Pour ce qui est des responsabilités, cela peut susciter la confusion. Le gouvernement fédéral est chargé des politiques, des programmes et des normes qui s'appliquent à la gestion de la pêche. Le gouvernement provincial et les collectivités canadiennes sont chargés de la gestion de la pêche et se chargent donc d'une bonne partie de la recherche scientifique. Ils assurent l'administration de la gestion de la pêche, par exemple, l'octroi des permis, etc.

Globalement, par rapport à la gestion traditionnelle de la pêche, le problème des espèces envahissantes est assez récent, si vous voulez. Je pense qu'en Amérique du Nord en général, nous n'avons pas encore trouvé la solution.

Mme Patricia Davidson: La prévention est donc vitale.

Le président: Je pense que vous avez terminé.

Mme Patricia Davidson: Puis-je poser une dernière question?

Le président: Si vous êtes rapide, très rapide.

Mme Patricia Davidson: Très bien. Je vais la poser rapidement.

Le MPO et le MRN sont donc les principaux ministères chargés de la prévention et des stratégies de prévention du côté canadien?

M. Robert Lambe: Oui.

M. Chris Goddard: Pour répondre à votre question, il y a actuellement deux organismes de coordination concernant les Grands Lacs. L'un d'eux est un panel américain qui est orchestré par la Commission des Grands Lacs et qui s'appelle le Great Lakes Panel on Aquatic Invasive Species. Il sert à réunir les gens pour échanger des renseignements.

En ce qui concerne la carpe asiatique, il y a un comité appelé l'ACRCC, le Asian Carp Regional Coordinating Committee. Il est dirigé par l'Army Corps of Engineers, l'EPA, et le Council on Environmental Quality.

En fait, l'administration a nommé une personne que nous avons surnommée le « tsar de la carpe asiatique » pour diriger ce comité. Il réunit tous les États et les organismes compétents du gouvernement fédéral et essaie de coordonner leur action. La Commission des pêcheries des Grands Lacs est le seul organisme non gouvernemental qui siège à ce comité de coordination. Je suis le seul Canadien à y siéger, mais je ne parle pas au nom du Canada à moins qu'il y ait eu la veille un match dans lequel les Leafs ont battu les Blackhawks ou un événement de ce genre.

Des voix: Oh, oh!

● (1625)

Le président: Merci beaucoup.

M. Robert Lambe: Pourrais-je ajouter rapidement quelque chose?

Le président: Nous poussons les limites un peu trop loin. Désolé, monsieur Lambe, je dois passer au suivant.

Monsieur MacAulay.

L'hon. Lawrence MacAulay (Cardigan, Lib.): Merci beaucoup.

Je peux comprendre la résolution du comité de conseillers, car je suis en politique depuis quelques années, et même si l'on a discuté de la Loi sur les pêches au sein de mon propre parti et des autres partis, en général, il n'y a jamais eu assez de discussions. Nous avons beaucoup de difficultés lorsqu'il n'y a pas de discussions, mais il semble que nous en soyons là actuellement, oserais-je dire.

Monsieur Goddard, en ce qui concerne la rivière Ste-Marie, si j'ai bien compris, vous ne l'avez pas entièrement nettoyée, mais vous avez éliminé environ 90 p. 100 des lamproies marines qui s'y trouvaient, n'est-ce pas?

M. Chris Goddard: Oui, monsieur.

L'hon. Lawrence MacAulay: Dois-je comprendre que les conditions sont devenues nettement plus favorables à l'éclosion de la lamproie et que c'est la source du problème? J'aimerais que vous nous en disiez un peu plus.

M. Chris Goddard: Merci. Deux choses se sont produites. La première a été la création d'un bon nombre d'aires de frai, surtout pour la truite arc-en-ciel et ces habitats sont devenus de merveilleuses frayères pour la lamproie marine. La deuxième a été l'amélioration générale de la qualité de l'eau dans la rivière Ste-Marie. Avant la fin des années 80, la qualité de l'eau constituait un véritable obstacle pour l'éclosion de la lamproie dans ce secteur.

La commission a réussi à mettre au point un appareil de pêche à l'électricité en eau profonde. Nous avons pu le plonger dans l'eau, envoyer un courant électrique dans les sédiments amenant ainsi les larves de lamproies vers la surface et elles ont été aspirées dans des bateaux à l'aide d'une sorte d'énorme aspirateur.

L'hon. Lawrence MacAulay: Puis-je vous demander si, quand vous le faites, cela touche d'autres espèces?

M. Chris Goddard: Non, monsieur.

L'hon. Lawrence MacAulay: Très bien.

M. Chris Goddard: Les larves montent en surface et nous les comptons. Nous avons pu ainsi évaluer avec précision la densité de larves de lamproie marine dans la rivière Ste-Marie.

Nous avons ensuite mis au point un nouveau type de lampricide qui est le Bayluscide granulaire. Pour prendre l'exemple d'un comprimé pour le rhume, comme le Contac C, nous avons mis le lampricide sur le grain de sable et nous l'avons enrobé. Nous répandons ce Bayluscide granulaire à la surface de l'eau, il tombe au fond et il se dissout lentement entre l'eau et les sédiments. Il suffit à la lamproie de passer la tête à travers le sédiment pour qu'elle absorbe le Bayluscide granulaire et meure. C'est le traitement que nous avons appliqué dans la rivière Ste-Marie, en plus du piégeage, pour éliminer le maximum de géniteurs.

Le plus important est que nous avons réussi non seulement à réduire le nombre de lamproies dans la rivière Ste-Marie, mais aussi à réduire nettement la population de lamproies adultes qui parasitaient le poisson dans le chenal nord du lac Huron, la baie Georgienne et le nord du lac Michigan.

Nous avons constaté une énorme réduction du taux de blessures chez le touladi. C'est extrêmement important, car vous savez tous, j'en suis sûr, que les populations de touladi commencent à se reconstituer, surtout dans la baie Georgienne et le lac Huron et qu'il y a un bon taux de reproduction naturelle dans ces populations.

L'hon. Lawrence MacAulay: Merci beaucoup.

Estimez-vous que c'est la meilleure méthode d'intervention à votre disposition?

M. Chris Goddard: Non, monsieur. Je pense que l'efficacité du Bayluscide granulaire est d'environ 75 p. 100. Lorsque nous utilisons notre lampricide, notre TFM, et que nous l'appliquons dans les cours d'eau, nous atteignons généralement un taux d'efficacité de 95 p. 100 à 99 p. 100 pour la réduction de larves de lamproie.

M. Marc Gaden: Il est important de mentionner que c'est le moyen technique d'intervention le plus efficace que nous ayons pour cette rivière. Nous n'avons pas d'autres solutions pour la rivière Ste-Marie. Elle est trop vaste pour qu'on la traite avec le lampricide habituel.

L'hon. Lawrence MacAulay: Comment envisagez-vous le problème de la carpe asiatique? Va-t-il se produire? Quelle est votre opinion? Est-il inévitable ou non?

M. Robert Lambe: Il se produira si nous n'agissons pas de façon énergique.

L'hon. Lawrence MacAulay: Le gouvernement vous a donc fourni des fonds supplémentaires.

M. Robert Lambe: Les fonds sont un facteur important.

Nous avons parlé du canal et des travaux de séparation. C'est vraiment important. Néanmoins, ce n'est pas le seul vecteur.

L'hon. Lawrence MacAulay: Non, il faut que ce soit bien utilisé.

M. Robert Lambe: Oui, nous avons fait quatre saisies de carpes asiatiques vivantes qui ont traversé la frontière au cours des huit derniers mois environ et qui ont été expédiées par des organismes qui les élèvent aux États-Unis et qui les exportent au Canada. Si elles sont libérées vivantes dans les eaux canadiennes, c'est un autre vecteur qui nous inquiète beaucoup.

La réglementation est donc très importante et il est également important de la faire appliquer.

● (1630)

L'hon. Lawrence MacAulay: Croyez-vous que la plupart des gens qui importent ces espèces ne comprennent pas les torts qu'ils causent? Je voudrais que vous nous fassiez part de votre opinion au sujet de l'éducation et de l'argent qui y est consacré?

M. Robert Lambe: Vous avez parfaitement raison. C'est pourquoi nous sommes satisfaits de voir qu'une partie des 17,5 millions annoncés sera spécialement consacrée à l'éducation du public.

Nous avons l'habitude de rejoindre la population, les auditoires cibles dans d'autres domaines, que ce soit les plaisanciers ou... nous avons le même genre de problèmes en ce qui concerne les parasites transportés dans le bois de chauffage, par exemple. Le fait de pouvoir rejoindre les campeurs pour qu'ils n'apportent pas de parasites dans du bois de chauffage donne des résultats extrêmement positifs. Il est donc vraiment prudent d'investir une partie importante de l'argent disponible dans l'éducation et la sensibilisation du public et pour rejoindre l'auditoire cible afin que cela ait le maximum de résultats.

L'hon. Lawrence MacAulay: Merci beaucoup. Bien dit.

C'est une des rares fois où le gouvernement peut faire quelque chose de bien.

La plupart des fonds que vous recevez semblent être consacrés à la lamproie marine. Quelles sont vos autres sources de financement ou en avez-vous d'autres que vous consacrez à la lamproie marine?

M. Marc Gaden: En vertu de la Convention sur les pêcheries des Grands Lacs, de 1954, nous sommes directement chargés de contrôler la lamproie marine. C'est un programme d'intervention sur le terrain ce qui absorbe, naturellement, environ 90 p. 100 de notre budget.

Néanmoins, parmi les cinq obligations que le traité confère à la commission des pêcheries, il y en a quatre qui portent sur la recherche. Nous sommes mandatés par le traité pour veiller à ce que les États-Unis et le Canada s'orientent dans la même direction pour la recherche sur la pêche et par conséquent, nous y consacrons 2 millions de dollars à 3 millions de dollars par année.

L'hon. Lawrence MacAulay: Les relations et la réglementation entre les deux pays vous causent-elles beaucoup de problèmes ou non?

M. Marc Gaden: Cela absorbe une partie relativement limitée de notre budget, mais c'est une énorme partie du travail que nous accomplissons à la commission des pêcheries. Par conséquent, nous obtenons une coopération considérable pour une proportion relativement limitée de notre budget.

L'hon. Lawrence MacAulay: Vous avez trois stratégies pour arrêter les espèces envahissantes. Pourriez-vous les classer par ordre d'importance?

M. Robert Lambe: Vous parlez des moyens de lutte?

L'hon. Lawrence MacAulay: Oui.

M. Robert Lambe: Globalement?

L'hon. Lawrence MacAulay: Oui, à votre avis.

M. Robert Lambe: Vous demandez de classer les mécanismes d'intervention?

L'hon. Lawrence MacAulay: Lesquels pensez-vous devraient...

M. Robert Lambe: Pour les espèces envahissantes, très bien. Je sais que d'autres personnes auront peut-être un avis différent à ce sujet. Pour la lamproie marine, si j'ai bien compris votre question, nous avons largement la preuve que si nous réduisons les efforts de limitation, la population de lamproies marines augmente extrêmement rapidement. Il y a une forte corrélation entre l'accroissement de la population et son impact sur la pêche. C'est malheureusement ce que nous avons constaté. Par conséquent, la guerre contre la lamproie marine revêt une importance cruciale et doit malheureusement se poursuivre. C'est donc vital.

La carpe asiatique pose, bien entendu, un problème très important. Elle constitue 90 p. 100 de la biomasse dans le bassin du Mississippi. Elle y a simplement supplanté les autres espèces et il serait inacceptable qu'elle puisse en faire autant dans les Grands Lacs. Comme nous l'avons dit dans notre déclaration, nous avons 185 espèces envahissantes connues dans les Grands Lacs. Il s'agit surtout de la moule zébrée et nous savons tous quels effets cette moule a causés. Nous avons enregistré un certain succès dans notre lutte contre certaines espèces au cours des années, mais je pense qu'il s'agit surtout de la lamproie marine, de la carpe asiatique et ensuite, tout le reste.

Êtes-vous d'accord, monsieur Goddard?

M. Chris Goddard: Pourrais-je simplement ajouter une chose que je crois importante? C'est à propos de nos stratégies de contrôle de la lamproie marine. Bien entendu, l'application de lampricide dans les ruisseaux revêt une importance capitale. Deuxièmement, il y a l'utilisation de barrières pour empêcher les adultes de rejoindre les frayères.

L'hon. Lawrence MacAulay: La barrière électrique est-elle la meilleure solution?

M. Chris Goddard: Dans notre cas, je pense que non, car la lamproie marine ne peut pas sauter. Si vous utilisez une barrière de basse chute, elle ne peut pas la traverser et c'est donc très efficace.

La troisième méthode est le piégeage de la lamproie marine adulte.

Je tiens toutefois à dire que nous avons utilisé une autre technique pendant environ 12 ou 14 ans et qui consistait à stériliser les mâles en capturant habituellement environ 30 000 dans tout le bassin des Grands Lacs. Nous les stérilisons dans un établissement du Michigan, à Hammond Bay, sur le lac Huron et nous transportons ces mâles stérilisés jusqu'à la rivière Ste-Marie où ils étaient relâchés. Nous avons fait toutes sortes de recherches scientifiques et nous savons que ces mâles stérilisés concurrençaient efficacement les mâles féconds, qu'ils ensemençaient les oeufs pondus par les femelles et que ces oeufs mourraient.

Néanmoins, nous avons étudié l'efficacité de ce programme et nous avons constaté qu'il n'était pas rentable. C'est pourquoi les commissaires ont décidé, cette année, qu'étant donné que le programme n'était pas rentable, nous allions y mettre un terme et consacrer ces ressources au piégeage.

•(1635)

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Donnelly.

M. Fin Donnelly (New Westminster—Coquitlam, NPD): Merci, monsieur le président et je remercie nos témoins. Ce sont des renseignements très intéressants.

Monsieur Lambe, dans votre déclaration préliminaire, vous avez parlé de la barrière naturelle et mentionné que l'Army Corps of Engineers a entrepris une grande étude. Je me demande simplement si vous avez une idée du coût de cette barrière naturelle ou de son amélioration et de ce que cette étude va révéler?

M. Robert Lambe: L'étude dont j'ai parlé ne révélera pas cela. Je parlais de l'évaluation du risque de l'arrivée et de l'établissement des populations de carpes asiatiques dans les Grands Lacs. Je crois que vous allez entendre, plus tard au cours de la semaine, le témoignage de David Ullrich. Il est le directeur exécutif de l'Initiative des municipalités des Grands Lacs et du Saint-Laurent. En collaboration avec la Commission des Grands Lacs, le groupe de David a financé cette étude sur la séparation qui a été publiée, je crois, en janvier 2012 et qui proposait trois options.

Le coût de chacune de ces options est indiqué dans l'étude. Il n'y a pas de recommandations, mais trois options. Une option serait d'installer une barrière, une autre d'en installer deux et la dernière, trois ou quatre, selon l'endroit où vous les placez dans le système. Ce sont donc les renseignements les plus à jour en ce qui concerne le coût réel.

M. Fin Donnelly: Avez-vous une idée de ces coûts?

M. Robert Lambe: Vous souvenez-vous des chiffres, Marc?

M. Marc Gaden: Oui, le coût de la première option est d'environ 4,5 milliards de dollars et de la dernière, d'environ 9,5 milliards de dollars. Par conséquent, monsieur Donnelly, cela représente des coûts importants pour les États-Unis s'ils décident de rétablir la séparation naturelle entre les Grands Lacs et le bassin du Mississippi.

Personne ne s'imagine que si l'on recrée la séparation, ce qui est d'ailleurs la seule façon de s'assurer que ces poissons ne remonteront pas jusqu'aux Grands Lacs... Si les États-Unis décident de supprimer la jonction, ne nous leurrions pas, ce sera une entreprise très coûteuse.

M. Robert Lambe: Si c'est aussi coûteux, c'est en partie parce qu'il ne suffit pas de déverser de la terre dans le canal. Le canal est actuellement une importante voie de transport. Il fait aussi partie du système de gestion des inondations de l'Illinois. La barrière doit tenir compte des usages multiples que l'on a fait du réseau au fil des années.

M. Fin Donnelly: Le gouvernement des États-Unis envisage-t-il réellement cette option qui coûtera 4,5 milliards de dollars à 9,5 milliards de dollars? Je suis sûr que du côté canadien, notre gouvernement n'envisagerait pas de dépenser autant, ni même une partie de cette somme, malgré l'annonce récente.

M. Chris Goddard: Je fais partie du comité directeur de l'étude de l'Army Corps, qui porte sur la ligne de partage entre le bassin des Grands Lacs et celui du Mississippi. Ce qu'on envisage actuellement, c'est un programme itératif s'étendant sur un grand nombre d'années. Personne ne s'attend, je crois, à ce que le gouvernement fasse un chèque de 4,5 milliards de dollars. Il va financer cela progressivement au fur et à mesure que la situation évoluera.

Il y a actuellement à Chicago un grand programme de gestion des inondations qui ne sera pas terminé avant 12 ans. Si ce projet va de l'avant, ce sera par étapes, en conjonction avec des initiatives comme le programme TARP.

M. Fin Donnelly: Merci.

Pour changer un peu de sujet, quelques exposés ont été faits au comité au sujet de la réglementation des eaux de ballast. J'aimerais que vous nous disiez où en est, selon vous, la réglementation ou la législation canadienne par rapport à celle des États-Unis.

• (1640)

M. Robert Lambe: L'eau de ballast est un sujet intéressant. On peut dire, je pense, qu'un des succès dont on a le moins parlé ces dernières années a été la mise en place de mesures de contrôle efficaces pour l'eau de ballast. Vous avez sans doute entendu M. Ricciardi dire que l'abondance d'espèces envahissantes directement reliée à l'eau de ballast a nettement diminué depuis 2006. Toutefois, comme lui-même et d'autres experts l'ont déclaré, il est beaucoup trop tôt pour crier victoire, car il faut du temps pour identifier les espèces envahissantes. Nous avons, je pense, fait des gros progrès pour atténuer les méfaits de cette voie de pénétration. Néanmoins, je ne pense pas que qui que ce soit puisse crier victoire. Nous devons rester vigilants à l'égard du risque que représente l'eau de ballast pour l'introduction d'espèces envahissantes nuisibles.

Pour ce qui est de la réglementation, les règlements internationaux que nous avons sont jugés efficaces. D'autres diront que nous avons besoin d'une réglementation plus efficace.

Une partie du problème est que nous ne disposons pas vraiment de la technologie nécessaire pour l'application d'une réglementation plus rigoureuse. Certains diront que c'était le cas en Californie quand on a réglementé les émissions des automobiles. La technologie permettant de réduire les émissions n'existait pas. Bien entendu, la situation est très différente dans le transport maritime. L'intensité et les volumes ne sont pas les mêmes.

Les opinions divergent à ce sujet. Par conséquent, mon opinion personnelle est qu'étant donné la technologie dont nous disposons actuellement, la norme internationale est efficace. Si l'on tient compte des mécanismes de contrôle actuellement en place dans le

port de Montréal, nous sommes dans une situation beaucoup plus favorable que par le passé.

Cela dit, j'espère que même si notre réglementation n'est pas plus rigoureuse, cela n'empêchera pas de mettre au point une technologie qui nous permettra mieux d'empêcher l'introduction d'espèces envahissantes par l'eau de ballast, car nous avons vu, au fil des ans, quel est le prix à payer.

Un des chiffres qui me vient à l'esprit est que, d'après les recherches faites en 2001, le coût global des invasions biologiques s'élevait à 1,4 billion de dollars, en dollars de 2001. En 2009, une étude portant sur le coût de la destruction causée par des catastrophes naturelles arrivait à un chiffre de 190 milliards de dollars. C'était huit ans après l'étude sur les espèces envahissantes. Le coût était de 190 milliards de dollars contre 1,4 billion de dollars. On n'est pas conscient, je pense, du coût économique des espèces envahissantes. Nous en entendons seulement parler lorsqu'un problème comme celui de la carpe asiatique se pose, mais cela coûte extrêmement cher chaque jour en manque à gagner et en coûts pour les contribuables.

Le président: Merci, monsieur Lambe.

C'est au tour de M. Sopuck.

M. Robert Sopuck (Dauphin—Swan River—Marquette, PCC): Je voudrais revenir sur vos réponses aux questions de M. Chisholm concernant votre comité consultatif et ses observations au sujet des changements proposés à la Loi sur les pêches. Vous semblez assez d'accord avec votre comité consultatif.

J'aimerais savoir quelles sont les dispositions précises de notre Loi sur les pêches qui vous inquiètent. Je ne sais pas qui pourra répondre.

M. Robert Lambe: C'est la disposition concernant l'habitat et donc l'article 35. À quoi ressemble l'article 35 et comment s'appliquerait-il à l'avenir?

On s'inquiète aussi des éléments déclencheurs prévus dans la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Quels seront les éléments déclencheurs inclus dans le Règlement sur les modifications législatives et réglementaires désignées et qu'est-ce qui n'en fera pas partie? Pour le moment, la Loi sur les pêches est un de ces éléments et, si ce n'est pas le cas, je pense qu'il faudrait discuter des effets positifs et négatifs de la loi.

M. Robert Sopuck: Avez-vous lu l'article de notre nouvelle Loi sur les pêches concernant l'habitat du poisson?

M. Robert Lambe: L'ai-je lu? Oui, je l'ai lu.

M. Robert Sopuck: Bien. Vous savez, bien sûr, que la définition de l'habitat n'a pas changé. Nous allons simplement mettre l'accent sur les pêches importantes sur le plan sportif, commercial et autochtone. Ne pensez-vous pas qu'il est nécessaire de centrer les efforts sur ces pêches au lieu que le MPO les disperse un peu partout en visant des populations de poissons non productives et peu importantes?

• (1645)

M. Robert Lambe: Oui. Ceux qui s'intéressent à la pêche seront sans doute rassurés de savoir que la pêche sportive reçoit la même attention que la pêche commerciale.

En repensant à certaines questions soulevées par les conseillers, qui ne figurent pas dans la résolution, c'est une chose de définir la loi de cette façon, mais comment sera-t-elle appliquée en réalité? Par exemple, si la Loi sur les pêches ne fait pas partie des déclencheurs du Règlement sur les modifications législatives et réglementaires désignées, comment être sûr que la Loi sur les pêches s'appliquera en cas de projet important? Pour le moment, elle s'applique, car c'est un déclencheur. Si ce n'en est plus un, à notre connaissance, elle ne s'appliquera pas en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Nous nous trompons peut-être, mais en l'absence de discussion, nous ne savons pas ce qu'il en est.

L'autre sujet de crainte est que si l'application de la Loi sur les pêches reste facultative — autrement dit, un promoteur n'est pas obligé actuellement d'aller demander au ministère des Pêches et des Océans l'autorisation de réaliser un projet — la Loi sur les pêches s'appliquerait seulement en réponse à une plainte. Il faudrait que quelqu'un porte plainte contre une infraction pour qu'elle soit appliquée.

Telles sont les préoccupations que les conseillers ont émises.

M. Robert Sopuck: Êtes-vous au courant des problèmes et des situations qui ont incité le gouvernement du Canada à apporter ces changements à la Loi sur les pêches? Dans la région des Prairies, d'où je viens, la Loi sur les pêches a été appliquée de façon tellement draconienne — je veux parler de la regrettable histoire à propos des fossés de drainage des agriculteurs, etc.

Je veux dire... je doute qu'il soit approprié que la commission se mêle de la politique publique du gouvernement canadien. D'après votre mandat et ce que vous êtes censé faire, la politique n'en fait pas vraiment partie.

Je ferais remarquer très énergiquement que l'accent nouvellement mis sur les pêches importantes devrait vous rassurer, étant donné que nous pourrions maintenant centrer nos efforts sur les pêches qui comptent vraiment, soit les pêches sportives, commerciales et autochtones.

Je me demande simplement si votre comité consultatif... Par exemple, le comité consultatif ou vous-même êtes-vous allé dans le site Web du ministre des Pêches où le ministre traite d'un grand nombre de ces questions?

M. Chris Goddard: Si vous le permettez, monsieur, le processus que nous allons suivre... Les conseillers nous ont communiqué ce document jeudi après-midi. Le personnel du secrétariat va l'étudier et fournir des documents d'information à la commission pour qu'elle puisse décider s'il y a lieu d'y donner suite et comment le faire. Nous avons l'obligation de répondre aux recommandations de nos conseillers.

Néanmoins, pour ce qui est de notre compétence en la matière, il est évident que la Commission des pêcheries des Grands Lacs a la responsabilité de conseiller les gouvernements du Canada et des États-Unis sur toute question susceptible de toucher la productivité des stocks de poissons qui préoccupe les deux pays.

M. Robert Sopuck: Néanmoins, ces conseils doivent tenir compte des raisons pour lesquelles le gouvernement du Canada prend ses décisions.

Comme je l'ai dit, la vaste définition de l'habitat donnée dans la Loi sur les pêches, l'application générale de la Loi sur les pêches ont causé de graves difficultés aux municipalités rurales, dont un bon nombre se trouvent dans ma circonscription. Par conséquent, je vous recommande instamment de tenir compte de ces facteurs.

Je suppose que vous appuierez les dispositions de notre nouvelle Loi sur les pêches qui visent à lutter contre les espèces envahissantes.

M. Robert Lambe: Oui, nous les appuierons.

Nous savons également à quel moment les problèmes dont vous parlez se sont posés, et de quelle façon la Loi sur les pêches a été appliquée. À mon avis, la façon dont la Loi sur les pêches était appliquée il y a cinq ans n'était pas la même qu'il y a trois ans.

Par conséquent, nous considérons l'ensemble...

M. Robert Sopuck: Je ne suis pas d'accord. Je vous recommande de parler aux gouvernements locaux de la façon dont la loi a été appliquée.

M. Robert Chisholm: Cessez de harceler les témoins.

M. Robert Sopuck: Le nouvel article 4.1 de la Loi sur les pêches permet même au ministre de conclure des ententes de coopération avec des groupes de conservation et des commissions comme la vôtre, de conclure officiellement des accords.

Avez-vous une idée du genre d'accords que nous pourrions conclure avec des groupes comme le vôtre ou d'autres organismes de conservation?

M. Robert Lambe: C'est une question intéressante. Je crois qu'il est souhaitable d'avoir le pouvoir et les moyens de conclure ces accords.

Vous savez, si nous avions toutes les ressources du monde, il nous en faudrait probablement encore plus pour la gestion des ressources naturelles — pas seulement des espèces envahissantes, mais des ressources naturelles. La seule façon de réaliser des progrès est de tirer parti au maximum de toutes les ressources disponibles, celles des autorités de conservation, comme celles des organismes fédéraux-provinciaux, etc.

C'est donc une excellente chose. Nous devons seulement veiller à disposer du maximum de capacité pour donner suite à ces accords le plus rapidement possible. Néanmoins, c'est une excellente chose qu'ils soient prévus dans les changements.

• (1650)

M. Robert Sopuck: Très bien. Merci beaucoup.

M. Robert Lambe: Merci.

Le président: Merci, monsieur Sopuck.

Monsieur Tremblay.

[Français]

M. Jonathan Tremblay (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, NPD): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être parmi nous aujourd'hui.

Je crois que, pour prendre des décisions éclairées, il est essentiel de passer par la consultation. Il faut prendre le temps d'étudier toutes les nouvelles mesures. Je pense que c'est indispensable, surtout quand il y en a beaucoup.

Le fait qu'il va y avoir des modifications à la protection de l'habitat du poisson et que le financement de la recherche va être réduit suscite-t-il des inquiétudes chez vous, en ce qui concerne les perspectives d'avenir? Craignez-vous qu'à moyen ou à long terme, ça ait un impact sur la lutte contre les espèces envahissantes et que des connaissances sur l'habitat du poisson ainsi que sur le poisson en général soient perdues? Selon vous, disposer de ces données est-il essentiel?

[Traduction]

M. Robert Lambe: Pour le moment, il est difficile de parler des changements, car nous n'avons pas beaucoup de précisions. Pour revenir à la discussion de tout à l'heure, je pense qu'il serait très utile de discuter davantage de ce qui est fait exactement. Nous ne pouvons donc pas dire grand-chose de plus que ce dont nous avons déjà parlé.

La recherche est vraiment essentielle. Nous avons constaté que la seule façon d'atténuer certains de ces problèmes, c'est de bien comprendre la nature des animaux — des espèces envahissantes — qui nous préoccupent, de comprendre le genre d'habitat dont elles ont besoin, les sources de nourriture dont elles ont besoin, etc. Mieux nous sommes renseignés, mieux nous sommes équipés pour les combattre. Nous ne pouvons pas le faire sans la recherche. La recherche est absolument cruciale et nous tenons, bien entendu, à maintenir un haut niveau de recherche.

Il ne s'agit pas seulement de la recherche gouvernementale, mais de celle des différents organismes partenaires. Pour revenir sur ce qui a été dit, il y a une capacité de recherche dans les universités, au sein des organismes du gouvernement fédéral, des provinces et de l'ensemble du réseau et nous devons vraiment accroître au maximum la collaboration de tous, tirer parti au maximum de cette capacité de recherche afin de nous compléter les uns les autres.

M. Marc Gaden: Pourrais-je ajouter quelque chose, commissaire?

La recherche sur la carpe asiatique est un bon exemple. Le Canada a un centre d'excellence, à Burlington, pour les espèces envahissantes. C'est un centre national, mais il se trouve en Ontario et examine, entre autres choses, le risque que posent les espèces envahissantes.

Cela fait plus de 10 ans que je travaille sur le dossier de la carpe asiatique. Les recherches qui ont été faites au Canada sur les espèces envahissantes, et surtout la carpe asiatique, ont suscité une discussion et un débat. Quand les gouvernements, surtout des États-Unis, décideront s'il y a lieu de dépenser quatre à neuf milliards de dollars pour séparer de nouveau les Grands Lacs et le Mississippi, ce sera en grande partie en fonction des données scientifiques obtenues par ce centre de recherche sur la carpe asiatique. Sans elles, comment justifier le genre de décisions dont nous parlons à l'égard de cette espèce? Ce n'est qu'un exemple.

C'est absolument essentiel.

[Français]

M. Jonathan Tremblay: Merci.

Plusieurs témoins nous ont dit qu'il était important d'agir rapidement lorsqu'une espèce envahissante était découverte, que ça augmentait les chances de réussite. Dans le contexte actuel, on peut tout mettre dans la balance. Vous avez parlé de ce que le Canada et les États-Unis pouvaient investir.

Avez-vous des propositions à faire pour améliorer la capacité d'agir rapidement lorsqu'une nouvelle espèce est découverte?

[Traduction]

M. Marc Gaden: Il faut commencer par exercer une surveillance, car nous devons savoir où se trouvent ces espèces. Il faut pouvoir les détecter quand elles émergent et la surveillance est donc tout simplement essentielle. Ce n'est pas très emballant. Ce n'est pas le genre de chose à laquelle le gouvernement aime consacrer des ressources, mais il faut exercer une surveillance pour pouvoir constater la présence de ces espèces.

Le deuxième élément soulève toute la question de la rapidité d'intervention. Cela exige notamment la volonté ou le courage de reconnaître le problème et la capacité de faire quelque chose pour y remédier. Nous nous améliorons sur ce plan-là. Il y a dix ou vingt ans, une intervention rapide dans un petit secteur représentait un fardeau bureaucratique trop lourd pour pouvoir être envisagée.

Il y a plusieurs années, il a été nécessaire d'intervenir rapidement dans un affluent du lac Simcoe, par exemple, pour essayer d'empêcher l'entrée du gobie à taches noires, un petit envahisseur. Il a fallu très longtemps pour déployer les efforts et les ressources du gouvernement fédéral et de la province. Par conséquent, la rapidité est quelque chose de relatif, mais cela a été fait et c'était une initiative réussie et importante.

Les choses vont beaucoup mieux pour la carpe asiatique. Nous avons un système de surveillance en place et nous avons maintenant des stocks du pesticide nécessaire. Néanmoins, cela dépend de la volonté du gouvernement et de sa capacité à mettre en place un bon programme de surveillance.

• (1655)

M. Chris Goddard: En ce qui concerne la carpe asiatique, nous avons eu de la chance, il y a environ 10 ans, en ce sens que la commission des pêcheries est allée dire au département d'État que la carpe asiatique avançait vers les Grands Lacs et que si elle y pénétrait, il faudrait disposer d'un plan d'intervention rapide. Le département d'État a fourni l'argent nécessaire et nous avons travaillé par l'entremise d'un certain nombre de comités. Nous avons dirigé l'élaboration du plan d'intervention rapide pour le traitement du réseau de voies navigables de Chicago. Par conséquent, quand il a fallu fermer toutes les barrières électriques, vous avez tous lu, j'en suis sûr, que le traitement appliqué a été le meilleur exemple qui soit d'intervention rapide. Nous avons pu traiter très rapidement le réseau à la rotenone sur une distance de six kilomètres pour être certains que cette espèce ne migrerait pas en amont lorsque les barrières seraient fermées. Le dispositif a été mis en place.

Un travail très intéressant est également en cours du côté américain où l'USGS profite d'une caractéristique anatomique de la carpe asiatique, à savoir ses lamelles branchiales très fines qui laissent passer des particules beaucoup plus petites que ce n'est le cas pour la plupart des autres espèces de poissons. Par conséquent, l'USGS examine une solution comparable, d'une certaine façon, à notre Bayluscide granulaire. Il s'agit de prendre de la rotenone pour en enrober une petite micro-matrice.

Les résultats préliminaires sont vraiment encourageants. L'USGS pense que si la carpe asiatique envahit un petit secteur, ces micro-matrices pourront être répandues sur l'eau et ingérées par la carpe. Alors qu'elles passeront à travers les branchies des autres espèces de poissons, ces particules seront piégées par les carpes asiatiques et les tueront sans avoir d'effets sur les autres espèces de poissons.

Il y a donc d'autres possibilités d'intervention rapide qui s'annoncent contre la carpe asiatique.

Le président: Merci beaucoup.

Merci, monsieur Tremblay.

Monsieur Allen.

M. Mike Allen (Tobique—Mactaquac, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président et je remercie nos témoins d'être venus.

Monsieur Lambe, quand vous avez parlé de la carpe asiatique, vous avez dit qu'il faut prévenir son arrivée, car on ne peut pas lutter contre elle. L'autre jour, quand la Commission mixte internationale était ici, elle a laissé entendre ou a peut-être même déclaré directement que nous pourrions éliminer complètement la lamproie marine des Grands Lacs.

Croyez-vous possible — étant donné ce que vous avez déclaré au sujet de la carpe asiatique — d'éliminer complètement la lamproie marine, vu ce qui s'est passé jusqu'ici?

M. Robert Lambe: Encore une fois, je vais laisser M. Goddard répondre, mais nous avons certainement enregistré des fluctuations dans la population de lamproies malgré la guerre énergétique que nous avons menée contre elles depuis une cinquantaine d'années. Le mieux que nous puissions faire est une réduction de 90 p. 100 par rapport à son niveau d'abondance maximum.

Une des choses dont nous n'avons pas parlé beaucoup est la recherche. Nous avons fait allusion plusieurs fois à la recherche. Je n'ai jamais fait partie d'un organisme capable de faire de la recherche plus efficacement que celui-ci et de l'appliquer rapidement. Nous sommes en train d'étudier plusieurs solutions que nous essayons de mettre en oeuvre ou de tester pour remplacer le lampricide. J'ai déjà mentionné les phéromones. Nous avons assez bien réussi, dirais-je, à synthétiser les phéromones que la lamproie utilise pour sa migration et sa reproduction et nous testons cette substance pour attirer la lamproie marine dans les eaux où nous voulons qu'elle aille pour être piégée et pour une fausse reproduction.

Nous venons aussi de découvrir — c'est tellement pointu que nous parlons seulement, pour le moment, de répulsif — une odeur que la lamproie marine émet lorsqu'elle meurt. Les autres lamproies la détectent et évitent les secteurs où se trouvent les lamproies mortes. Par conséquent, un des nouveaux termes que nous utilisons — qui n'est pas très scientifique — est « pousser-tirer ». Si nous réussissons à perfectionner cette odeur pour éloigner les lamproies des cours d'eau et à améliorer les phéromones pour les attirer vers d'autres cours d'eau, nous aurons là un moyen d'intervention très intéressant. Néanmoins, la lamproie est encore extrêmement difficile à éradiquer — extrêmement difficile.

Monsieur Goddard, voulez-vous...?

• (1700)

M. Chris Goddard: Avec la technologie dont nous disposons actuellement, je pense qu'il n'est tout simplement pas possible d'éradiquer cette espèce. Même si vous lui portez un coup fatal, l'élimination des 20 ou 100 dernières lamproies coûterait extrêmement cher.

Une des choses que nous constatons... Nous avons parlé du lac Érié où nous pensions réussir à anéantir les lamproies, mais elles se sont rétablies au même niveau qu'avant l'intervention. Nous avons eu une situation très similaire, un énorme problème, en ce sens qu'il y a eu une fuite dans une grande barrière installée dans le nord du lac Michigan, ce qui a créé tout à coup une frayère de 400 kilomètres de

long pour la lamproie. Nous avons diminué la population de lamproies, mais elle a de nouveau explosé.

L'éradication est donc très difficile. À ma connaissance, le seul endroit où on cherche vraiment sérieusement à éradiquer une espèce et où les recherches se poursuivent actuellement est l'Australie. Ce pays utilise une technique appelée « technologie sans fille » qui consiste à introduire un gène dans la carpe pour qu'elle produise uniquement des mâles. Selon la modélisation, il serait possible d'éradiquer la carpe des eaux australiennes sur une période d'environ 40 ans. Ces recherches se poursuivent depuis une dizaine d'années.

Nous n'avons pas de recherches similaires en cours, mais nous avons la chance que la lamproie marine soit le vertébré le plus primitif que nous ayons et les National Institutes of Health ont donc cartographié la totalité du génome de la lamproie marine sur une période de cinq ou six ans. Nous connaissons tous les gènes de la lamproie et un de nos principaux chercheurs cherche à voir si nous pourrions finir par éradiquer cette espèce en examinant ce qui active ou non ses différents gènes. Néanmoins, ce n'est pas possible avec la technologie dont nous disposons actuellement.

M. Mike Allen: Je voudrais revenir simplement sur ce que vous avez dit, monsieur Goddard.

Je comprends la difficulté de rétablir une barrière entre le bassin du Mississippi et les Grands Lacs. Vous avez parlé d'une sorte d'approche intérimaire sur 12 ans... Quelles sont les mesures qui peuvent être prises pendant ce temps? Bien entendu, la carpe se déplace vers le nord plus rapidement que cela — elle est déjà proche. Par conséquent, dans l'intervalle, quel genre de solutions le Corps of Engineers envisage-t-il?

M. Chris Goddard: Comme nous le disons souvent, malheureusement, la carpe se déplace à la vitesse de la carpe asiatique et non pas à la vitesse du gouvernement.

Des voix: Oh, oh!

M. Chris Goddard: Il y a bien sûr la barrière qui reste là. Il y a aussi un autre programme très important en dessous de cette barrière. C'est un programme très intensif qui consiste à prélever, à l'aide de filets, des grandes quantités de carpes asiatiques dans les zones immédiatement en aval de la barrière. On espère ainsi qu'en réduisant l'abondance de ces carpes en dessous de la barrière, on réduira nettement le risque que les carpes passent au-dessus.

D'autres barrières sont également en place, comme celle d'Eagle Marsh. En cas d'inondation, la carpe pourrait rejoindre d'autres cours d'eau et c'est pourquoi on a construit une barrière pour empêcher les adultes de migrer d'un réseau à un autre.

Une autre chose très intéressante qui se passe actuellement est que l'USGS a adopté une technologie militaire. C'est ce que nous appelons des « canons à carpes ». Cela consiste à utiliser le son pour dissuader les carpes asiatiques de se déplacer vers le nord. On est en train de déployer ces canons à carpes et de vérifier leur efficacité en même temps qu'on essaie de maintenir les carpes en aval des barrières. Bien entendu, si le son est trop fort sous l'eau, on craint que la barrière ou autre structure puisse être endommagée, mais c'est également une autre technique prometteuse.

•(1705)

M. Marc Gaden: Je voudrais également ajouter rapidement deux choses, monsieur Allen.

Il faut que les gouvernements soient prêts à intervenir rapidement si les carpes sont repérées en amont de la barrière. Cela doit faire partie de notre effort d'intervention jusqu'à ce que la séparation soit faite. En plus de la barrière, nous devons vraiment renforcer collectivement l'application de la loi et mettre un terme au transport de ces carpes de l'autre côté de la frontière des États-Unis.

Les Canadiens ont fait un excellent travail pour ce qui est d'intercepter les envois de carpes à la frontière, mais cela veut dire qu'elles se rendent jusqu'à la frontière. Il faut donc renforcer l'application de la loi. Nous devons améliorer la communication entre les agents d'application de la loi. Nous avons besoin d'un protocole d'entente entre les autorités d'application de la loi afin qu'elles puissent échanger des renseignements plus facilement.

M. Mike Allen: Merci.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur MacAulay.

L'hon. Lawrence MacAulay: Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Gaden, pensez-vous que les pénalités sont suffisamment sévères aux États-Unis? Premièrement, les envois ne sont pas tous interceptés. Deuxièmement, les pénalités sont-elles suffisamment sévères? Pourriez-vous simplement nous en parler davantage?

M. Marc Gaden: C'est une excellente question et que beaucoup de gens posent dans la région.

Les autorités d'application de la loi vous diront que les sanctions sont sévères et que c'est une question d'application. Il s'agit d'avoir sur le terrain des agents prêts à appliquer la loi lorsque c'est nécessaire.

Voici un exemple. Il est actuellement illégal de transporter des carpes au-delà des frontières d'un État. Il a fallu environ 10 ans pour y arriver, mais nous avons finalement fait adopter cette disposition il y a quelques années. Il est donc maintenant interdit de transporter ces poissons de l'Arkansas vers un autre État.

L'hon. Lawrence MacAulay: Mais les gens le font.

M. Marc Gaden: Ils le font. Cela veut dire que l'amende ou le risque d'amende ne les dissuade pas. Cela veut dire que l'application de la loi n'est pas aussi énergique qu'elle devrait l'être.

Nous avons besoin d'agents du service de la pêche et de la faune qui détiennent l'autorité nécessaire pour appliquer la loi, dans les États, au point de départ, et nous avons besoin d'eux pour surveiller le mouvement de ces espèces. Il faut ensuite que les services d'application de la loi puissent échanger des renseignements. Ils devraient assurer une coordination avec les state troopers, par exemple, ou même avec les douaniers canadiens. Ils doivent faire un bien meilleur échange d'information et être prêts à intercepter ces carpes avant même qu'elles n'arrivent dans le bassin des Grands Lacs.

L'hon. Lawrence MacAulay: Monsieur Lambe, vous avez dit, dans votre déclaration préliminaire, que nous n'avions pas su tirer certaines leçons. J'aimerais que vous précisiez votre pensée.

M. Robert Lambe: Nous voulons dire que longtemps après l'entrée de la lamproie marine dans le système des Grands Lacs, nous

laissons encore une nouvelle espèce aquatique envahissante y pénétrer tous les six ou huit mois.

L'hon. Lawrence MacAulay: C'est donc parce qu'il n'y a pas suffisamment de financement, pas suffisamment d'éducation et pas suffisamment d'application. Tout manque.

M. Robert Lambe: Je dirais que c'est l'ensemble de tous ces facteurs.

L'hon. Lawrence MacAulay: Très bien, merci.

Monsieur Goddard, travaillez-vous beaucoup avec les universités? Faites-vous beaucoup de recherche avec les universités?

Votre financement provient-il en totalité des gouvernements des États-Unis et du Canada?

M. Chris Goddard: Oui, monsieur.

L'hon. Lawrence MacAulay: Faites-vous beaucoup de recherche avec les universités ou avec le secteur privé?

M. Chris Goddard: Nous faisons de la recherche avec les universités sur les deux fronts. Premièrement, comme l'a dit M. Gaden, la commission est chargée de coordonner, mener et communiquer la recherche. Nous avons deux programmes de recherche dans le cadre de cette responsabilité. L'un est notre programme de recherche sur les pêcheries et l'autre notre programme de recherche sur la lamproie marine. Nous lançons des appels de projets de recherche par l'entremise des universités. Les esquisses de projets que nous recevons font l'objet d'une évaluation par les pairs et nous octroyons les contrats de recherche, surtout aux universités, pour faire de la recherche à la fois sur les pêches et sur la lamproie marine.

Nous avons aussi un autre programme très particulier et très efficace de recherche avec les universités. C'est avec Michigan State University, à Michigan. Marc et moi-même sommes tous les deux professeurs adjoints à Michigan State ainsi qu'à l'University of Michigan. Nous avons une entente avec Michigan State University et l'Université de Guelph. Nous avons engagé des chercheurs de ces universités. Ils travaillent dans le milieu universitaire. La commission paie leur salaire et leurs avantages sociaux ainsi qu'une partie de leurs frais de fonctionnement et ils font de la recherche sur divers moyens d'intervention contre la lamproie marine.

Comme ils travaillent en milieu universitaire, ils réussissent très efficacement à obtenir des fonds de recherche supplémentaires de divers organismes. Nous avons à Michigan State University un chercheur qui, en plus de l'argent que nous lui avons donné, a sans doute réussi à obtenir pour environ 1 million de dollars par année de contrats de recherche supplémentaires au cours des cinq ou six dernières années.

L'hon. Lawrence MacAulay: Cela vient du secteur privé.

M. Chris Goddard: Cela vient du secteur privé et des organismes de financement, en effet.

L'hon. Lawrence MacAulay: Compte tenu de cette recherche universitaire, pourriez-vous nous dire quelles sont les principales recommandations que vous recevez de ces universités? Y a-t-il des recommandations qui auraient dû être suivies parmi celles que les universités ont formulées et qui n'ont pas été appliquées?

•(1710)

M. Chris Goddard: Pour le moment, la principale recommandation que nous ayons reçue des universités provenait principalement de l'University of Minnesota et de Michigan State University et correspond à toute la recherche qui est faite actuellement sur la phéromone de la lamproie marine. Ces recommandations ont été suivies. Nous envisageons maintenant de faire des essais sur le terrain, car nous pensons que cela aura d'importants effets sur notre capacité d'améliorer le piégeage de la lamproie.

Une autre étude très importante que nous avons réalisée, et qui a joué un rôle énorme dans notre programme, a été financée à Michigan State University, par le même chercheur, et portait sur la façon dont nous déterminions quels cours d'eau nous allions traiter.

Comme vous pouvez le comprendre, on ne traite pas tous les cours d'eau n'importe comment. Il faut les traiter quand c'est le bon moment. Certaines recherches qui ont été faites à Michigan State University ont montré que nous pouvions le faire de façon beaucoup plus rentable. En intégrant ces connaissances dans notre programme de lutte, nous avons pu économiser beaucoup d'argent sur le plan de l'évaluation.

Un autre programme de recherche très important, qui a eu lieu il y a une quinzaine d'années, a été mené par l'Université de Guelph et portait sur les barrières et leur impact sur la biodiversité. Nous avons constaté que quand nous construisions une barrière dans un cours d'eau, en général, nous réduisons la biodiversité dans ce milieu d'environ deux espèces et demie, dont l'une était la lamproie. Nous avons donc adopté une approche différente pour veiller à ce qu'une passe à poissons soit associée à ces barrières.

L'hon. Lawrence MacAulay: Travaillez-vous beaucoup...?

Le président: Désolé.

L'hon. Lawrence MacAulay: On me coupe encore la parole. Vous ratez une excellente question.

Des voix: Oh, oh!

Le président: Messieurs, au nom de tout le comité, je tiens à vous remercier pour votre comparution devant le comité et pour nous avoir fourni d'excellents renseignements qui nous aideront dans notre étude.

Si vous avez d'autres remarques à ajouter à propos des questions ou observations formulées au cours de la séance d'aujourd'hui, n'hésitez pas à les transmettre au greffier du comité. Nous veillerons à ce qu'elles soient distribuées à tous les membres du comité.

Merci infiniment, encore une fois, au nom de tout le comité.

Chers collègues, nous allons suspendre la séance un instant pour laisser partir nos témoins, après quoi nous passerons à nos autres travaux.

Merci.

•(1710)

(Pause)

•(1710)

Le président: Nous avons quelques questions à régler aujourd'hui. M. Leef m'a signalé avant le début de la séance qu'il voudrait également proposer sa motion.

Monsieur Allen.

M. Mike Allen: Allons-nous parler des deux motions aujourd'hui ou seulement de celle-ci?

Le président: L'une des deux est un avis de motion.

M. Mike Allen: Je suppose que, conformément à la politique que nous avons établie pour discuter des travaux du comité, je vais proposer que nous nous réunissions à huis clos.

Le président: M. Allen propose que nous nous réunissions à huis clos.

(La motion est adoptée.)

Le président: Nous allons prendre un instant pour nous réunir à huis clos.

[La séance se poursuit à huis clos.]

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les
Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à
l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and
Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the
following address: <http://www.parl.gc.ca>